



Contrat de développement qualitatif

Dernier envoi : le 31 novembre de la saison en cours

ENTRE

- Le Comité Régional d'Escrime des Pays de la Loire
- Le club de _____

Pour la saison n-2, l'effectif du club de _____ était de _____ licenciés.

Pour la saison n-1, il était de _____ licenciés, dont _____ renouvellements soit un taux de renouvellement de _____ % par rapport à l'effectif de la saison n-2.

Pour la saison en cours, le club s'engage dans un contrat de développement qualitatif pour améliorer son renouvellement de :

- + 2 licences
- + 4 licences
- + 6 licences
- + 10 licences

Le contrat sera rempli si l'effectif renouvelé du club, constaté au 1^{er} juin de la saison en cours est au minimum de : _____ (Licenciés n-1) x _____ % (taux de renouvellement n-1) + _____ (Licenciés pris en compte dans le contrat, hors mutation interne au Comité Régional), soit _____ renouvellements.

En cas de réussite, le Comité Régional d'Escrime des Pays de la Loire s'engage à prendre en charge une partie du coût de la licence de ces licenciés, en créditant le compte club à hauteur de :

- 25 € pour un contrat réussi de + 2 licences
- 50 € pour un contrat réussi de + 4 licences
- 100 € pour un contrat réussi de + 6 licences
- 150 € pour un contrat réussi de + 10 licences

Fait le ___ / ___ / ___ à : _____

Pour le club de

Pour le Comité Régional d'Escrime
des Pays de la Loire

Contrat de développement